

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/10/149

Objet : 149 - Signature d'une convention avec M. Nicolas LEBECQUE en sa qualité de président de l'Association Vire FM Radio Locale Privée, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucke

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 septembre 2023 portant « Délégation de signature temporaire du 30 septembre au 27 octobre 2023 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la Commune de VIRE NORMANDIE »,

Vu la demande formulée par M. Nicolas LEBECQUE de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de président de l'association Vire FM, de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec M. Nicolas LEBECQUE en sa qualité de président de l'Association Vire FM, Radio Locale Privée, Route de Caen à Vire - 14500 VIRE NORMANDIE, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le samedi 18 novembre 2023, de 14h00 à 23h00, à l'occasion de l'anniversaire des 40 ans de la radio VFM. Une organisation de concerts sera mise en place, avec l'artiste Michaël Jones et en présence de Michel Drucker et ce, à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 24 octobre 2023.

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231102-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2023

Affichage : 02/11/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2023/10/149 du 24 octobre 2023

